

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/97

Objet : 97 - Prestation de restauration de la maquette de Vire

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu les factures présentées par Monsieur Jean-Louis FORTIN pour la restauration de la maquette de Vire le 6 juin 1944,

Décide

De verser à Monsieur Jean-Louis FORTIN la somme de 126,22 € en paiement de la prestation réalisée pour la commune de Vire Normandie. Il s'agit du remboursement de ses frais de restauration pour la maquette de Vire du 6 juin 1944.

Fait à Vire Normandie, le 25 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240625-DM20240697-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Décision du Maire n°2024/06/97 du 25 juin 2024

